

# LIMITER LES RISQUES DE LA CONTENTION PHYSIQUE.

## PROTOCOLE DE CONTENTION.

Selon les recommandations de l' ANAES, **après échec des alternatives** , le recours à la contention physique pour un sujet âgé présentant un comportement à risque est une intervention de soins qui implique :

- la connaissance des risques liés à l'immobilisation
- une évaluation régulière des besoins et des risques
- un programme de soins et de surveillance individualisé

Donc pour cela, il est important **d'intégrer au dossier de soins du patient un protocole de contention** adapté à chaque établissement.

Outil simple , reproductible , daté , signé , figurant dans le dossier de soins.

**Un algorithme décisionnel ( doc 1 )** associé à une évaluation du rapport bénéfice – risque aboutit à la mise en place d'une contention réfléchie offrant le maximum de garanties.

Or en pratique 2 cas de figures se présentent :

- Soit la mise en place d'une **contention dans l'urgence ( doc 2 )** décidée par l'équipe soignante en l'absence du médecin , situation non prévue par l' ANAES et pourtant rencontrée .
- Soit la mise en place d'une **contention hors urgence ( doc 3 )** relevant de la prescription médicale après une évaluation multidisciplinaire du rapport bénéfice – risque en concertation avec le patient et sa famille.

Toute contention relève d'une **prescription médicale** , elle doit être ponctuelle , motivée, levée dès que possible .

En cas de décision en urgence par l'équipe , **le médecin doit être prévenu au maximum dans les 24 heures**. La contention ne sera reconduite ( doc 3 ) que sur prescription médicale , figurant dans le dossier du patient.

Ce protocole est extrait d'un document élaboré au sein du réseau gérontologique interétablissement du Val d'Oise. Il fait l'objet d'une formation continue pour les personnels soignants.

Le premier objectif est de ne pas nuire dans nos décisions thérapeutiques . Le recours à la contention physique est une intervention de soins et sa mise en œuvre doit s'inscrire dans un projet de soins protocolisé offrant un maximum de sécurité .

Seules , une prise de conscience , des actions de formation et d'information auprès des professionnels de santé permettront de réduire ces contentions abusives et d'en améliorer la pratique tout en respectant les droits et la qualité de vie de nos aînés .

Après tout , pourquoi leur infligerions-nous un sort dont nous ne voudrions pas et qui serait le résultat de nos propres lacunes ou carences ?